



AIDE À L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

OBJECTIFS

- Ce dispositif vise à conforter l'activité agricole sur le territoire du pays bigouden sud.

BÉNÉFICIAIRES

- Cette aide concerne toute personne qui souhaite s'installer comme exploitant agricole, à titre individuel ou au sein d'une exploitation agricole.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Les conditions d'accès à ces aides sont les suivantes :
 - ➔ S'installer pour la première fois comme chef d'exploitation individuel ou en société ;
 - ➔ Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 40 ans au moment de la présentation de la demande d'aide à l'installation ;
 - ➔ Disposer de la capacité professionnelle à la date de dépôt de la demande d'aide à l'installation, attestée par la possession du diplôme agricole conférant le niveau IV et par la réalisation d'un parcours à l'installation ;

PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER

- [Lettre de demande d'aide](#) ;
- Copie de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
- Copie de l'attestation de l'affiliation à la MSA ;
- Copie de l'arrêté préfectoral d'attribution DJA (ou certificat de conformité) ;
- [Attestation de minimis](#) ;

MONTANT DE L'AIDE

Subvention de 3 000 €.